Image not found or type unknown

Acte procédure penale

Par **Teresa**, le **07/01/2019** à **12:40**

Bonjour je viens de recevoir un avis de passage d un huissier ou il est noté que il est passé pour m aviser d un acte de procédure pénale à la demande du procureur de la republique nature de l'acte : citation à prévenu cour d appel

Est ce cela signifie que le procureur a fait appel d une décision et pourquoi je n ai rien reçu concernant cet appel.

J ai eu un jugement au penal en février 2015 et depuis rien.

Merci de votre reponse je suis un peu perdue

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés